

Administration fédérale des finances  
Monsieur Martin Walker  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Par courriel à: [martin.walker@efv.admin.ch](mailto:martin.walker@efv.admin.ch)

Berne, mars 2016

## Prise de position au sujet du programme de stabilisation 2017-2019

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous prenons position sur le programme de stabilisation 2017-2019. Le projet contient quelques points qui ont une importance particulière pour l'association professionnelle de l'aide sociale qu'est la CSIAS et sur lesquels nous nous prononçons volontiers.

### Aspects généraux

Les projets d'économies à large échelle tels que le présent programme de stabilisation risquent d'être évalués sans lien avec les révisions en cours et les discussions actuelles sur les mesures. Or, la coordination avec certains projets matériels est primordiale. Il serait inadmissible que la politique financière domine le pilotage des décisions de politique matérielle.

### Remarques au sujet de certains points

#### 1. Migration et intégration

*Du point de vue de la CSIAS, les mesures d'économie dans le domaine de la migration et de l'intégration vont dans le mauvais sens.*

Réduction de l'allocation de subvention aux programmes d'intégration cantonaux: Une bonne intégration des migrantes et migrants est importante. La responsabilité d'un processus d'intégration réussi n'incombe pas seulement aux personnes d'origine migratoire, mais également à la société locale et ainsi à l'Etat. Avec l'introduction des programmes d'intégration cantonaux en 2014, les mesures d'intégration existantes dans les cantons et les communes ont été renforcées. Ainsi, les mêmes objectifs d'encouragement de l'intégration sont poursuivis dans la structure régulière dans toute la Suisse sur l'ensemble du territoire dans des domaines d'encouragement spécifiques. Pendant l'actuelle phase de lancement, les expériences faites avec les programmes d'intégration cantonaux ont été positives et il est important que la Confédération et les cantons continuent à investir conjointement dans ces

programmes. Par ailleurs, en raison de la situation actuelle dans le domaine de l'asile et du taux de personnes restant en Suisse, il faut supposer qu'à l'avenir, le nombre de personnes à intégrer va encore augmenter.

Les projets d'économie dans le domaine de l'encouragement de l'intégration sont contreproductifs et entraînent un transfert des coûts à la charge de l'aide sociale.

Suppression du supplément au forfait d'intégration destiné aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés: Du point de vue de l'aide sociale, l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés est essentielle, puisque ceux-ci sont confrontés à un très grand risque d'avoir besoin d'aide sociale (taux d'aide sociale de quelque 80%). A cet égard, il faut mettre en place en particulier des offres de formation et des cours de langue. Les mesures d'intégration ne peuvent réussir que si tous les échelons étatiques et l'économie collaborent. C'est justement parce que le nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire a fortement augmenté au cours de ces dernières années et que ces personnes, en raison de leur origine, de leur statut de leur parcours de réfugié ont devant elles un processus d'intégration difficile et surtout long que du point de vue de la CSIAS, il est incompréhensible que la Confédération procède juste à ce moment-là à des coupes sombres dans l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Dans le sens d'un investissement durable dans l'avenir, c'est une augmentation et non pas une diminution des moyens consacrés à ce domaine qui s'impose. En outre, cette proposition d'économie contredit les actuelles revendications de différents cantons et associations professionnelles qui demandent un emploi au lieu de l'aide sociale.

## **2. Assurance invalidité**

*L'adaptation du subside de la Confédération à l'AI ne doit pas entraîner des mesures d'économie sur le plan des prestations.*

La réduction du subside de la Confédération est compréhensible d'un point de vue purement technique. Du point de vue de l'aide sociale, cette mesure d'économie n'est toutefois pas justifiée. N'oublions pas que l'AI vient d'être stabilisée financièrement grâce à plusieurs paquets de réformes, parfois drastiques pour les assurés. Avec la mesure proposée, la Confédération égratigne cette stabilité financière durement acquise. Par ailleurs, il s'agit de respecter les accords décidés dans le cadre de la révision 6a de l'AI: ce qui vaut pour les employeurs, les employés et les bénéficiaires de prestations AI doit valoir également pour la Confédération.

Toute réduction du côté des recettes doit être compensée du côté des dépenses. Il n'est pas admissible que le soulagement prévu du budget fédéral entraîne à moyen ou long terme des économies sur le plan des prestations et qu'ainsi d'autres coûts soient répercutés sur l'aide sociale.

## **3. Réduction individuelle des primes**

*La CSIAS refuse la réduction du subside de la Confédération à la réduction individuelle des primes.*

Les réductions individuelles des primes sont destinées aux personnes vivant dans des conditions économiques modestes qui, en raison de l'augmentation constante des primes d'assurance maladie, subissent une pression particulière. Elles sont dès lors le correctif social de la prime par tête. La réduction individuelle des primes est un instrument important de la prévention de la pauvreté et elle évite des coûts supplémentaires à l'échelon communal.

Dans le projet du programme de stabilisation 2017-2019, la réduction du subside de la Confédération est justifiée d'une part par la prise en compte réduite des primes d'assurance maladie dans les PC, telle qu'elle est proposée dans le cadre de la révision des PC en cours. Celle-ci permettrait aux cantons d'économiser des contributions à la réduction individuelle des primes. Dans l'hypothèse que tous les cantons appliquent cette nouvelle réglementation, les économies se monteraient globalement à 41 millions de francs. Du point de vue de la CSIAS, ce soulagement à l'échelon cantonal n'est pas une raison suffisante de procéder aux mesures d'économie proposées, ceci d'autant moins que la réduction du subside de la Confédération s'élèverait à 75 millions par an.

D'autre part, la Confédération justifie cette mesure d'économie par la tendance générale des cantons à baisser leurs contributions à la réduction individuelle des primes. La CSIAS prend connaissance de cette évolution avec inquiétude. La Confédération ne peut pas utiliser cette tendance cantonale comme un argument pour faire des économies au détriment des personnes de condition économique modeste également sur le plan fédéral.

L'élément déterminant pour le système de la réduction des primes est le coût de l'assurance maladie obligatoire et celui-ci ne cesse d'augmenter. La Confédération et les cantons ont une responsabilité à assumer, car ils ont une influence sur l'évolution des coûts de la santé (Confédération: définition des prestations obligatoires, cantons: planification hospitalière). La réduction individuelle des primes est un instrument essentiel d'amortissement du risque de pauvreté et elle ne doit dès lors pas devenir le jouet de la politique financière, ni sur le plan cantonal ni sur le plan fédéral.

#### 4. Conclusion

Du point de vue de la CSIAS, les mesures d'économie dans les domaines de la migration et de l'intégration, de l'assurance invalidité et des réductions individuelles des primes ne sont pas justifiées.

Les économies et les réformes réalisées au niveau de l'assurance invalidité dans le cadre des différents paquets de réformes sont déjà considérables. L'adaptation de la contribution de la Confédération n'est dès lors pas urgente. Les mesures d'intégration et les réductions individuelles des primes sont des instruments de diminution de la pauvreté dont l'efficacité est avérée. Les mesures d'économie dans ces domaines sont de purs déplacements de coûts vers l'aide sociale et augmentent la charge financière des cantons et des communes.

Nous vous remercions de tenir compte de nos préoccupations.

Avec nos meilleures salutations

**Conférence suisse des institutions d'action sociale**  
**SKOS – CSIAS – COSAS**



Therese Frösch, Coprésidente



Dorothee Guggisberg, Secrétaire générale